

Fiche de poste

Chargé de mission Développement Durable et Agenda 21

- Poste rattaché au Pôle Aménagement du Territoire
- Sous l'autorité de la Directrice du pôle – au sein d'une équipe de onze personnes

Missions principales :

- L'organisation, l'animation et le suivi du projet stratégique de l'Agenda 21 local ;
- Animation de la dynamique Développement Durable et le développement d'actions liées à la pédagogie de l'environnement ;
- Assurer la coordination et le suivi de projets en lien avec les partenaires extérieurs et les services en interne (Diagnostics et plan de mobilité) ;
- Mise en place dans les services de la ville d'une démarche d'éco responsabilité ;

Missions transversales d'appui au domaine Environnemental :

- Développer des actions pédagogiques à l'environnement en lien avec les espaces naturels sensibles (ENS) ;
- Assurer une complémentarité avec le chargé de mission Environnement du service ;
- Contribuer à la prospective, à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets innovants sur les thématiques de l'environnement et du développement durable ;

Compétences et qualités requises :

Compétences :

- Bac+3 minimum ;
- Connaissance et compréhension des principes de Développement Durable, d'Agenda 21 et la pédagogie de l'Environnement ;
- Connaissance confirmée des collectivités locales, de leurs enjeux politiques et de leur environnement institutionnel ;
- Connaissance de la méthodologie de gestion de projet et expérience du travail en mode projet ;
- Sensibilité indispensable aux problématiques environnementales et sociétales ;
- Aisance rédactionnelle et maîtrise de l'outil informatique bureautique ;

Savoir-Faire :

- Capacité à piloter et animer des réunions de travail et de présentation ;
- Capacité à négocier, argumenter et à proposer des évolutions ;
- Capacité à avoir une vision globale des projets et travailler en transversalité

Savoir-Être :

- Autonomie dans l'organisation et le traitement des dossiers ;
- Sens du travail en équipe (mode projet) ;
- Réactivité, rigueur et méthode ;

Horaires et conditions d'exercice :

Horaires avec amplitude variable en fonction des obligations du service.